



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 décembre 2019

## **Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme : l'AMF publie son analyse sectorielle des risques**

**L'AMF publie son analyse sectorielle des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT). Il s'agit d'une déclinaison, pour les professionnels placés sous la supervision de l'AMF, de l'analyse nationale des risques (ANR) publiée le 20 septembre 2019 par le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (COLB).**

### **Une meilleure compréhension des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme**

Au cœur de tous les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'approche par les risques s'impose aux entités assujetties comme aux autorités de supervision. Elle requiert, conformément à la première recommandation du Groupe d'action financière (GAFI), une bonne compréhension des risques BC-FT à tous les niveaux.

L'analyse sectorielle des risques (ASR) de l'AMF vient décliner, pour les professionnels assujettis placés sous sa supervision, l'analyse nationale conduite par le COLB sur les services bancaires et financiers. Sont ici analysés et évalués les différents risques auxquels sont exposés :

- le secteur de la gestion d'actifs, en distinguant la gestion collective d'instruments financiers, le capital investissement, la gestion immobilière et la gestion individuelle de portefeuille ;
- le secteur des Conseillers en Investissements Financiers et
- le secteur des Conseillers en Investissements Participatifs ;
- les activités du dépositaire central de titres, et
- le secteur des actifs numériques.

Suivant la même méthodologie que l'ANR, l'ASR croise les menaces et les vulnérabilités observées pour chaque secteur, sur la base des informations collectées auprès des professionnels concernés, des constats des contrôles conduits pendant l'année, et des rapports de TRACFIN.

L'ASR contribuera à une meilleure orientation, pour 2020, des actions de supervision de l'AMF en matière de LCB-FT. Elle sert également de guide aux entités assujetties placées sous sa supervision, sans remplacer les analyses plus fines que celles –ci doivent conduire en fonction de la nature des produits et services offerts, des canaux de distributions utilisés et des caractéristiques des clients.

## En savoir plus

Analyse sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Actualité de l'ACPR du 18 décembre 2019 Analyse sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en France

Rapport Tendances et analyse des risques BC/FT 2018-2019

Actualité de la Direction générale du Trésor publiée le 20 septembre 2019 : Le COLB approuve l'analyse nationale des risques (ANR) de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en France

Position-Recommandation DOC-2019-15 - Lignes directrices sur l'approche par les risques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

31 mars 2022

L'AMF et TRACFIN  
signent un nouveau  
protocole de  
coopération



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

24 novembre 2021

Lutte contre le  
blanchiment de  
capitaux et le  
financement du  
terrorisme : l'AMF  
applique les  
orientations de l'EBA  
sur les facteurs de  
risque



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

26 mai 2021

Arrêté du 29 mars  
2021 portant  
homologation de  
modifications du  
règlement général de  
l'AMF



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02